

- 6 -

PROJET DE BUDGET DU MINISTERE DU
DEVELOPPEMENT RURAL

Monsieur le Président :

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget du Ministère du Développement rural.

La parole est à Monsieur Christian VALANTIN, Rapporteur Général de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur Christian VALANTIN

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Chers Collègues,

Le projet de budget du Ministère du Développement rural a été arrêté, pour l'année 1986-1987, à la somme de 5 158 578 000 F contre 5 173 970 000 F. pour la gestion en cours, soit une diminution de 15 392 000 frs en valeur absolue et de 0,29 % en valeur relative.

Au chapitre 421, dépenses de personnel, on enregistre une baisse de 26,1 % d'une année sur l'autre, faisant passer les crédits de 3 601 364 000 F. à 2 659 027 000 F, soit une différence de 942 337 000 F. Il faut noter que la différence entre les dotations de la gestion en cours et les services votés est de 966 704 000 F. (26,8 %). La chute a été légèrement compensée par des mesures nouvelles pour un montant de 24 367 000 F affecté à la prise en charge des élèves sortant des écoles de formation.

Au chapitre 422, dépenses de matériel, on enregistre aussi une baisse de 19,8 % d'une année sur l'autre : les crédits tombent de 635 106 000 F. à 509 181 000 F.

La diminution des crédits de personnel et de matériel du département est le résultat du remaniement ministériel du 2 janvier dernier, qui a transféré

au Secrétariat d'Etat auprès du Ministre du Développement rural, chargé des Ressources animales, la Direction de l'Elevage et les établissements spécialisés.

Au chapitre 424, dépenses de transfert, la réévaluation des services votés fait passer les crédits de 800 500 000 frs à 1 853 370 000 frs d'une année sur l'autre, soit une hausse de 1 052 870 000 frs (131,5 %). Le remaniement ministériel a fait repasser au Ministère du Développement rural les organismes de recherche scientifique opérant en milieu rural.

Au chapitre 425, dépenses diverses, les crédits restent inchangés à 137 000 000 frs, par rapport aux dotations 1985-1986.

Votre Commission des Finances et des Affaires économiques a entendu le rapport fait au nom de la Commission du Développement rural et a posé de nombreuses questions, non sans avoir entendu un exposé très complet (v. annexe) du Ministre sur la politique de son département.

1 - Semences

Vos commissaires se sont vivement inquiétés de la situation des semences d'arachide.

Ils se sont interrogés sur l'efficacité de la vente au comptant des semences, devant le manque de liquidités financières en milieu rural. Ils craignent que les semences viennent à manquer au niveau des cultivateurs, entraînant une baisse accentuée de la production arachidière dans les prochaines années.

Le Ministre a confirmé que la gestion du capital semencier continuera d'être confiée à la SONACOS, à hauteur de 60.000 tonnes (stock de sécurité), tandis que les producteurs conserveront leurs propres semences. Actuellement, le stock conservé par les paysans se situe, selon les estimations, entre 40.000 tonnes (SODEVA) et 80.000 tonnes (USAID). Ces deux chiffres révèlent la difficulté de l'approche. De façon certaine, on sait que la SONACOS détient 55 000 tonnes. Entre 40 000 et 80 000 tonnes, les services de la SONACOS estiment à 30 000 tonnes les quantités gardées par les paysans, dont un stock de 6 000 tonnes contrôlé et traité. En dehors donc de ces 61.000 tonnes, les variations sont trop importantes et trop spéculatives pour pouvoir arrêter un chiffre précis.

Ceci étant, le principe de la vente au comptant des semences est maintenu, mais à un prix inférieur à celui de l'an dernier : 105 frs au lieu de 115 frs. C'est une décision du Président de la République.

Sur l'intervention de l'UNCAS dans la sous-filière semences, faisant le point de l'opération pour 1985, le Ministre a révélé qu'elle était déficitaire de 300 000 000 frs. Malgré tout, l'UNCAS exécutera pour 1986-1987 un programme semencier de 16 000 tonnes, dont 5 000 tonnes pour la multiplication du niveau 1. Mais ce tonnage ne sera remis qu'aux bons payeurs et aux véritables producteurs. Les prêts seront faits par la section villageoise de la coopérative à ses adhérents réels, à condition que ceux-ci soient individualisés, régulièrement domiciliés, solvables et sans antériorité fâcheuse. Au niveau de chaque section, sera créée une commission de crédit dont les membres seront capables d'identifier les attributaires. La CNCAS envisage elle aussi de prêter 4 000 tonnes aux coopératives de la région de Thiès.

L'accès des fonctionnaires aux semences qui a été vivement déploré par vos commissaires, était une façon indirecte de permettre aux paysans d'en acquérir à crédit. Le fonctionnaire achetant comptant et faisant son affaire du prêt accordé à son parent cultivateur. Devant les déviations constatées, le Ministre a arrêté l'opération. Les souscriptions-semences comptabilisées au crédit des fonctionnaires ne permettent de couvrir que l'achat de 1 300 tonnes. Les paysans, eux, ont déposé à la SONACOS un montant de 317 789 351 frs correspondant à 2 400 tonnes de graines.

Vos commissaires ont demandé au Ministre de remplacer dans le département de Gossas, la variété 55 437 par les variétés 73 33 et 73 30.

Le Ministre a répondu que pour la 73 30, il est en effet souhaitable que ce remplacement se fasse et il se fait progressivement. Quant à la 73 33, la longueur de son cycle la prédispose pour des zones situées plus au sud du département de Gossas.

Vos commissaires ont sollicité le Ministre pour qu'il permette aux cultivateurs de prendre leurs semences à Ndondol au lieu de se déplacer jusqu'à Dangalma et à Sokano au lieu d'aller à Thiakhar. Ils l'ont également prié de se pencher sur le département de Kédougou en lui faisant une dotation gratuite de semences en raison des sinistres importants dont il a été victime.

Le Ministre a promis de se pencher sur la question des deux sections villageoises situées dans le département de Bambey. Quant à la dotation gratuite de semences pour le département de Kédougou, il a dit son regret de ne pouvoir accéder à cette requête.

2 - La commercialisation des arachides

Pour la campagne 1985-1986, vos commissaires ont souhaité que le Ministre leur fournisse les tonnages commercialisés, s'étonnant que les statistiques n'aient pas été livrées comme cela se fait habituellement. Ils se sont demandé si le système mis en place cette année a donné satisfaction.

Le Ministre les a pleinement rassurés : les prévisions de collecte d'arachide qui avaient été fixées à 300.000 tonnes, ont atteint 350.000 tonnes. Quant aux autres produits agricoles, la situation ressort ainsi qu'il suit :

- Mil, maïs sorgho	17.300 tonnes
- Niébe	7.000 tonnes
- Coton	27.900 -
- Riz	30.000 -

Comme chaque année, vos commissaires ont reposé la question lancinante des abattements. Ils estiment que la SONACOS incrimine abusivement les peseurs. Ils proposent, au nom des coopératives, que le camion fasse retour si l'échantillon révèle un poids anormalement élevé d'impuretés.

Le Ministre a décrit le système bien connu par lequel une commission contradictoire, composée du représentant de la coopérative, de celui de la SONACOS et d'un agent assermenté du Contrôle économique, détermine les abattements. Il suggère que la proposition de l'UNCAS soit étudiée en attendant que le texte réglementant les abattements soit pris. Cependant, estime-t-il, aucun texte, aucun système ne sera valable si l'UNCAS ne prend des dispositions pour que les sècos soient dalls, les cribles performants, les peseurs compétents et de bonne moralité.

3 - La SONACOS

Vos commissaires ont fait part au Ministre de leur vive inquiétude devant la tendance de la SONACOS à "l'oncadisation". La SONACOS est devenue un monstre dont on peut se demander s'il ne finira pas comme l'ONCAD. La fusion de la SONACOS et de la SEIB vient ajouter à l'inquiétude et à la confusion.

./.

Le Ministre n'est pas insensible à cette réflexion de même que le Président de la République. Les partenaires extérieurs du Sénégal non plus, qui lui manifestent leur soutien pour la réalisation du plan d'ajustement à long et à moyen termes. Le Ministre a révélé qu'au mois de juin, une journée d'études aurait lieu sur la SONACOS et l'avenir de l'huilerie. Il a également annoncé que l'UNCAS substituerait bientôt la SONACOS dans la commercialisation primaire des arachides.

En ce qui concerne l'avenir de la SEIB et des conséquences qui résulteraient pour la région de Diourbel, de la fermeture de l'huilerie, le Ministre a rectifié en précisant qu'il n'y avait ni fermeture de l'huilerie ni dissolution de la SEIB. Il s'agit plutôt d'une fusion avec la SONACOS en vue d'alléger les charges. En effet, la capacité de l'huilerie sénégalaise est de 920.000 tonnes, et depuis trois ans, les usines tournent à 30 % de leur capacité. Pour éviter des compressions, l'Etat a subventionné pour 11 milliards frs le secteur. Le relèvement du prix au producteur postule la suppression de ces subventions et l'adaptation de la capacité de trituration aux possibilités de la production. Il s'agit donc de geler une capacité de 200.000 tonnes pour une production de 750.000 tonnes. Le coût social de l'opération sera supporté, si la restructuration s'avère inévitable, par les quatre usines et non pas seulement par la SEIB.

En tout état de cause, la structure industrielle de la SEIB sera maintenue ; les départements javel, vinaigre, dentifrice, margarine seront modernisés et renforcés, et l'on envisage une reconversion vers la production d'aliments du bétail (Setuna) et l'embouche bovine. Un important projet d'arachide de bouche va être transféré de Kaolack à Diourbel.

1- QUESTIONS PHYTOSANITAIRES

L'année 1986 ne sera peut-être pas une année de sécheresse mais elle risque de voir se développer des parasites en quantité si importante que les récoltes en seraient durement affectées si des mesures de sauvegarde ne sont pas prises. Depuis l'an dernier, les insectes ont caché dans la terre et sur toute l'étendue du territoire national des millions

d'oeufs dont l'éclosion est inéluctable. Ils présentent un danger immense du stade larvaire au stade adulte, et il faut sonner la mobilisation générale, car il est question d'une véritable guerre. Les moyens qu'il faut mobiliser avant les premières pluies devront être gigantesques. Tel est le cri d'alarme lancé par vos commissaires.

Conscient du danger qui menace le monde rural, le Ministre et ses services ont mis en place un dispositif de lutte : des pesticides et des matériels d'application sont distribués au niveau de certains villages sensibles ; les populations de déprédateurs sont sous surveillance aux frontières notamment ; un stock de produits phytosanitaires est prêt à être utilisé pour couvrir 90 000 Ha : l'aide extérieure, mobilisée sous l'égide de la FAO, pourrait porter ce stock à une capacité de 250 000 ha. Le Ministère chargé des Finances a débloqué 290 000 000 Frs. Un véritable plan "ORSEC" a été mis en place pour faire face à ce qui est considéré comme une véritable calamité.

5 - La situation vivrière.

Une fois encore, vos commissaires ont attiré l'attention du Ministre sur la situation vivrière, compte tenu du moment. En effet, ils craignent que l'hivernage relativement bon de l'année dernière ne fasse illusion. Dans le département de Sédhiou, si la campagne arachidière a été correcte, les récoltes vivrières (mil, sorgho, fonio, maïs tardif, riz) ont été détruites par les déprédateurs. Les revenus tirés de l'arachide ont donc servi à acheter des vivres, à payer les dettes, à acquitter la taxe rurale. A la veille des travaux champêtres, les paysans démunis ont besoin d'un soutien. Il en est de même pour le département de Kédougou.

En répondant aux commissaires, le Ministre a apporté une réponse globale à cette question vitale. Depuis quelques années, la filière céréale fait l'objet d'une réflexion aussi abondante qu'approfondie de la part du Gouvernement d'abord et, à la demande de celui-ci des sources extérieures de financement. L'autosuffisance alimentaire est devenue l'objectif majeur de la nouvelle politique agricole. Le Gouvernement a commencé

./.

de prendre des mesures pour mettre en place les conditions de réalisation de cette politique, Ainsi, le Commissariat à la Sécurité alimentaire va-t-il jouer désormais un rôle primordial dans la commercialisation primaire et dans la distribution des produits céréaliers. Il est d'ores et déjà opérationnel au niveau de tous les points de collecte, grâce à un financement allemand qui lui a permis de se réorganiser et de se renforcer.

Ceci dit, Monsieur le Ministre, adoptant l'analyse faite par vos commissaires, en a néanmoins tiré des conclusions différentes. Il est vrai que la situation vivrière du pays est préoccupante, malgré une saison des pluies relativement bonne en 1985. Ce paradoxe ne permettra pas cependant au Sénégal d'obtenir de la communauté internationale, les quantités de vivres qu'une véritable sécheresse aurait permis de mobiliser. Le Ministre a saisi le PAM pour étudier avec lui cette situation afin qu'il soit possible d'intégrer tous les paramètres qui, en dehors de la sécheresse, viendraient à compromettre la position alimentaire du Sénégal. Le PAM est allé à Louga, Diourbel et Kaolack et en a conclu qu'il n'y avait pas pénurie. Il a cependant reconnu qu'il existait, dans le pays, des zones déficitaires et des zones excédentaires et qu'il fallait équilibrer entre les deux.

En conséquence de ces constatations, le Ministre a indiqué qu'il n'y aurait pas, cette année, de distributions gratuites de vivres, mais que ceux-ci seraient vendus par les soins de la SONADIS et du Commissariat à la Sécurité alimentaire.

6- La Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur les implantations de la Caisse et sur les conditions de son intervention en milieu rural. Ils ont en particulier souhaité que la Caisse ouvre des guichets dans toutes les régions et que le coût de son intervention soit allégé par des formules de bonification ou de péréquation obtenues grâce à des lignes de crédit de type Ida. La relance de la production passe par un aménagement des crédits à l'agriculture.

./.

Le Ministre a rappelé que la Caisse intervient déjà à Dakar, Saint Louis et Thiès. Avant la fin de mai, elle interviendra à Ziguinchor. Les guichets de Kaolack et de Diourbel seront ouverts en 1987. Avec une extension possible du guichet de Diourbel à la région de Louga. L'implantation de la CNCAS dans les autres régions se fera progressivement.

S'agissant des taux d'intérêt pratiqués par la CNCAS et de leur cherté, le Ministre, revêtant le manteau du banquier qu'il fut, expliqua qu'ils sont déterminés non par les autorités monétaires sénégalaises mais par l'UMOA. Le Sénégal fait partie, avec six autres pays, de l'UMOA, et à ce titre, participe à l'élaboration des conditions dans lesquelles les banques interviennent et à la prise de décision. Cet abandon volontaire de notre souveraineté monétaire ne permet donc pas qu'une solution particulière puisse être prise pour résoudre un problème spécifiquement sénégalais. En deuxième lieu, les conditions de banque en vigueur au Sénégal, si elles devaient être fixées à des niveaux mieux adaptés à la nature même des opérations sollicitées (ce qui peut paraître souhaitable) ne permettraient pas aux établissements financiers d'amortir leurs charges et les mettraient dans le rouge. Et l'Etat, avaliste en dernier ressort vis-à-vis de la Banque centrale dont le refinancement est constamment sollicité, serait obligé de payer. On comprend qu'il ne puisse prendre ce risque.

La réglementation de l'UMOA est donc incontournable, mais elle peut s'appliquer avec souplesse dans la mesure où les taux d'intérêt varient entre un minimum qui est le taux d'escompte de la Banque centrale et un plafond que le banquier primaire n'est pas obligé d'atteindre. En fait, les banquiers ont une propension nette à aller immédiatement au maximum. C'est plus facile, a reconnu le Ministre qui, pour ce dire, a revêtu sa tunique ministérielle. Cela permet aux banques de mesurer leurs risques et de déterminer, dans leurs comptes, un taux moyen. Autrement dit, les bons payeurs paient pour les mauvais. La faiblesse de leurs fonds propres et de leurs dépôts obligent les banques primaires à recourir à la mise en question de leurs effets à la Banque centrale, et cela leur coûte de l'argent. Elles sont donc tenues de repercuter ces frais sur le client et de prendre une marge qui couvre leurs autres charges et leur permet de prendre un bénéfice. ./.

La technique de la bonification est en effet capable de dynamiser le crédit agricole et de permettre de relancer la production agricole. La constitution d'un fonds de bonification financé par des concours nationaux ou extérieurs est la condition indispensable à la mise en oeuvre d'une technique susceptible d'alléger les crédits à l'agriculture et au monde rural.

7 - La motorisation et la mécanisation de l'agriculture.

Vos commissaires ont estimé qu'il est nécessaire de moderniser l'agriculture en la motorisant et en reprenant les programmes de mécanisation qui avaient été mis en veilleuse il y a quelques années à cause de la sécheresse. Ils en ont profité pour rappeler que le paysan avait été particulièrement ouvert à l'innovation que représentait, dans les années 60-70, l'introduction de matériels divers dans le monde rural. Les résultats de cette entreprise avaient été spectaculaires au plan technique, sinon économique et financier. La sécheresse l'avait certes interrompue, mais aussi une gestion du programme agricole particulièrement catastrophique. Ils ont interrogé le Ministre sur la reprise de l'opération.

Le Ministre en a convenu tout en soulignant la nécessité d'une rigoureuse gestion et d'une adaptation du paysan en vue de rentabiliser cette mécanisation. Si elle soulage le paysan du travail pénible des champs, elle doit le conduire aussi à cultiver, sur de plus grandes surfaces et à mettre en commun les matériels. Cette adaptation suppose une transformation des mentalités et une capacité, chez le paysan, à assimiler de nouvelles formes de gestion. L'après-barrage et ses 240.000 ha à mettre en valeur, les 210.000 ha dans les régions exigeront une véritable révolution dans les comportements des ruraux. Productivité, rendement et rentabilité seront les maîtres-mots de la nouvelle politique agricole.

8- Le développement de la Casamance

Vos commissaires ont demandé au Ministre qui de la SOMIVAC ou de la SODAGRI a vocation sur la nouvelle région de Kolda.

./.

Selon le Ministre, on a le choix entre deux solutions : soit accroître les moyens de la SOMIVAC pour lui permettre d'intervenir dans la région de Kolda, soit faire de la SODAGRI une société régionale de développement rural. En raison de ses performances, cette dernière hypothèse semble retenir sa préférence, bien qu'elle soit encore à l'étude.

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur le projet de Sédhio, en lui posant la question de la date de son démarrage.

En principe en septembre 1986, mais tout dépend de la partie italienne qui finance le projet. Les procédures d'appel d'offres sont en cours pour le choix du consortium chargé des travaux de génie civil, celui de l'assistance technique et de la banque de crédit. La partie sénégalaise devrait participer prochainement à Rome à ces appels d'offres. Une date avait été fixée mais reportée sine die par les partenaires italiens, sans autre explication, semble-t-il. Le Ministre suit avec attention cette question à la solution de laquelle les pouvoirs publics portent un grand intérêt et n'entendent pas renoncer. L'ensemble des dossiers du projet sont actuellement mis à la disposition des ministères concernés.

Vos commissaires, en déplorant le coût excessivement élevé des aménagements hydro-agricoles, ont cité en exemple la construction de la digue de Samin qui est une initiative villageoise. C'est un ouvrage anti-sel de Un km de long et de deux mètres de haut qui a coûté dix millions frs.

Reconnaissant en effet que le développement agricole est entravé par le coût des aménagements, le Ministre, d'accord avec vos commissaires, a admis que l'initiative des paysans de Samin pouvait remplacer les travaux en régie ou à l'entreprise. Cette initiative a conduit vos commissaires à évoquer les expériences chinoises en la matière. Elles sont séduisantes en effet, a dit le Ministre. Peuvent-elles cependant être transposées tel quel au Sénégal ? Il faut reconnaître que se posent encore des questions auxquelles il conviendra de répondre, car on sait en tout cas où l'on veut aller : mettre à la disposition du monde rural des aménagements bon marché.

./.

Vos commissaires ont recommandé de renforcer l'équipement et l'encadrement des deux régions de la Casamance qui n'ont pas bénéficié des mêmes avantages que le bassin arachidier.

Le Ministre ne pouvait qu'approuver cette réflexion faite à haute voix par un député du "nord-Sénégal". Il a expliqué cette situation par l'héritage colonial, tout en reconnaissant, avec objectivité, que des efforts importants s'étaient déployés depuis l'indépendance dans les régions septentrionales et périphériques du pays.

9- Le recasement des personnels des sociétés d'intervention.

Il s'agit des agents de la SODEVA, de la SONAR, de la SAED, de la SIN de la SOMIVAC, etc.... leur sort ne pouvait laisser indifférent vos commissaires.

Et le Ministre non plus. Il le considère comme un problème majeur qui concerne aussi bien les sociétés relevant de son département que celles du secteur industriel. Le Ministre du Plan en a été chargé. Est à l'étude la possibilité de faire bénéficier ces personnes d'un crédit à la reconversion pour qu'elles entreprennent dans le secteur privé.

X

X

X

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des Finances et des Affaires économiques a adopté à l'unanimité le projet de budget du Ministère du Développement rural et vous demande d'en faire état.

Je vous remercie.

Monsieur le Président.

Je vous remercie Monsieur le Rapporteur général.

Mes chers collègues, nous avons à peu près 2 heures et quart avant le coucher du soleil et je voudrais vous proposer de diviser ce temps en deux parties égales : la première moitié pour les parlementaires et l'autre moitié réservée à la réponse du Ministre. Je pense qu'en une heure, on peut dire tout ce qu'on veut. (Applaudissements).

Cela signifie que vous êtes d'accord sur cette formule.

Ceci étant, la discussion générale est ouverte.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits, nos collègues :

Mamadou WADE

Amadou Moctar NDAO

Sayodo BAKHOUM

Babacar NDIAYE

Kabiné Kaba DIAKITE

Fily SADIAKHOU

Demba SECK

Babacar SALL

Abdou Khaly SEYE

Samba Daobé FALL

Youga FALL

Famara MANE

Boubacar SALL

Babacar NIANG

Laye Diop DIATTA

Mamadou Abdoulaye SY

Doudou CAMARA

Ramatoulaye Gueye SECK

Toumane CAMARA

Ada DIA

Babacar DIAGNE

Callo NGUER

./.

Mes chers collègues, comme vous le voyez, nous avons vingt deux orateurs inscrits, qui ne me semble pas raisonnable. Cela veut dire que le rapport du Rapporteur général n'a servi à rien car il a dit l'essentiel.

Mais comme je ne peux pas empêcher un député de parler, je vous propose donc de limiter le temps de parole à cinq minutes.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La parole est à notre collègue Mamadou WADE.

Monsieur Mamadou WADE.

Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord saluer la mesure qui a consisté à donner les semences au taux de 1,58 % à l'ensemble des sections des coopératives villageoises qui ont eu à solder leur exigible du point de vue semence au delà du 30 avril et vous dire qu'à l'avenir il faudra que vos services techniques essaient de revoir ce qu'ils disent à travers l'émission "Disso" parce que nous avons réussi à faire un travail de sensibilisation pour que les exigibles en semence rentrent normalement. A notre grande surprise, nous avons entendu que ceux qui n'avaient pas payé à 100 % au 30 avril n'auraient pas de semence comme promis. Fort heureusement, vous avez été tous vigilants ; cela a été réglé et nous vous en félicitons.

Monsieur le Président, en tant que député rural, donc collaborateur de la SONACOS et ses services ne s'ouvrent pas aux Parlementaires. Personnellement, je suis constamment dans les murs de la SONACOS, aussi bien régional que national, et je dois dire en toute franchise que j'ai toujours été reçu et les problèmes de mes mandats soumis et examinés.

D'autre part, malgré tout ce qui a été dit, il est nécessaire qu'on revienne encore le volet semence dans le développement rural parce que le Sénégal ne peut pas, sur le plan de la production agricole, évoluer positivement sans semences. Or, il est démontré que la conservation des semences par le paysan est une opération extrêmement difficile pour des raisons que

nous tous savons. Il n'y a pas un seul paysan qui accepterait de garder ses semences devant les problèmes sociaux très brûlants. Il y a aussi que sur le plan de vos calculs d'estimation du tonnage distribué ou en tout cas présumé garde, il faut tenir compte des aléas et des dons. En effet, nous sommes tous des sénégalais et vivons dans la solidarité. Si je dispose de 100 Kg de semences et que mon cousin n'en a pas, je suis obligé, même s'il est de l'autre côté de la frontière, de lui en donner. C'est pourquoi, je demande qu'à l'avenir les calculs soient basés sur des éléments assez plausibles.

En ce qui concerne le Commissariat à la Sécurité alimentaire, je crois qu'on n'a pas grand-chose à ajouter à tout ce qui a été dit en commission technique et en commission des Finances.

Je vous remercie.

Monsieur le Président.

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Amadou Mactar NDAO.

Monsieur Amadou Mactar NDAO.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Monsieur le Ministre, l'examen de votre budget me donne l'occasion de vous féliciter pour la confiance que Monsieur le Président de la République a bien voulu porter sur votre honorable personne.

Cette année encore, je voudrais me faire l'interprète des populations de la région de Kaolack pour remercier le Président de la République pour toutes les mesures prises en direction du monde rural, en particulier les 28 milliards épongés, les vivres et aliments de bétail, les forages et puits, les pistes de production, les écoles et dispensaires réalisés en 81-86, les prix incitateurs pour l'arachide, le mil, le sorgo

./.

et le coton, la politique d'allégement du travail des femmes avec les moulins à mil, et c'est pourquoi les populations de ma région vous demandent de transmettre à Monsieur le Président de la République leurs sincères remerciements.

Monsieur le Ministre, l'année dernière il avait plu et nous souhaitons, cette année que le bon Dieu nous donne encore de l'eau. Le problème qui se pose, c'est qu'il n'y a pas de semences d'arachide. Dans une région comme celle de Kaolack, qui a pour nom bassin arachidier, où les réserves ne représentent rien par rapport au capital semencier, la Coopération doit redoubler d'efforts en augmentant l'enveloppe semencière. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Ministre, sans rentrer dans les détails, de revoir la politique semencière pour que cette année des semences soient distribuées, et de prendre en même temps des mesures énergiques pour la récupération.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Sayodo BAKHOUM.

MONSIEUR SAYODO BAKHOUM

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je vais tâcher d'aller vite puisque c'est le problème de semences qui nous préoccupe. C'est le Directeur général de la SONACOS qui disait le 31 octobre : "Quand l'arachide va, tout va", et j'ajoute : "Dans le bassin arachidier".

Je me demande, s'il n'y a pas de semences, comment la production arachidière peut-elle se développer ? Nos paysans sont d'accord avec la nouvelle politique agricole, mais pour qu'ils soient suffisamment responsables et économiquement indépendants, il faut qu'ils maîtrisent les facteurs et les circuits de production. Par contre, ils ne sont pas d'accord sur l'application de la politique semencière car, partout où nous passons, nous nous rendons compte qu'on n'a pas bien expliqué pourquoi le gouvernement essaie de faire quelque chose. C'est ainsi que pour le département de Kaolack, l'an passé, on avait 532 tonnes sur les 11.000 tonnes. Cette année, avec 694 tonnes, nous enregistrons un progrès. Effectivement, il leur faut des semences, mais les paysans n'ont pas suffisamment de ressources pour en acheter. Par exemple, en 1984-1985, il y avait 120.000 tonnes de capital semencier et la récolte était estimée à 600.000 tonnes. L'an passé, avec les mesures prises à partir du 3 avril, le capital semencier était de 100.000 tonnes. Cette année la récolte est estimée à 350.000 tonnes. Donc, on peut dire que la récolte est fonction de la qualité et de la quantité des semences.

Je voudrais maintenant m'appesantir sur l'action de l'Union nationale des coopératives parce que c'est le seul salut pour les paysans. Il faut acheter, il faut emprunter. Qui emprunte et achète ? L'Union nationale des coopératives ! Donc nous disons merci à l'Union nationale des coopératives et à la Coopération. L'an passé, dans le département de Kaolack, nous avions 532 tonnes pour 109 sections et les 77 sections ont remboursé à 100 % à la date du 30 avril. Ensuite, des efforts ont été faits par 9 sections ; ce qui fait que nous avons 86 sections sur 109 qui ont remboursé à 100 %. Mais le problème qui se pose à ce niveau-là, c'est que les 9 sections qui ont remboursé après le 30, ne vont pas bénéficier des dispositions de votre circulaire 3283. Je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, si compte tenu de l'effort que ces sections ont fourni, on ne pourrait pas les aligner à 1,58.

D'autre part, parmi les sections qui sont pénalisées, il y en a qui ont remboursé à 100 % mais les remboursements ont été détournés par les présidents de sections. Là également, je pense qu'il faut être peu indulgent parce qu'une seule personne ne va pas pénaliser toute une section. Dans d'autres sections, la distribution qui n'a pas été bien faite et, malgré votre circulaire, certains ont dit que l'arachide leur appartenait.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mon cher Collègue, vous avez épuisé votre temps de parole.

La parole est à notre collègue Babacar NDIAYE.

MONSIEUR BABACAR NDIAYE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je demande si les coopératives qui appartiennent à des sections débitrices mais qui ont remboursé leurs créances depuis le début de la campagne, auront des semences. Si oui, quand ?

Quelles sont les dispositions que pourrait prendre l'Union des coopératives à l'encontre des débiteurs de mauvaise foi ?

Quand va-t-on compléter la structure des coopératives rurales, je veux dire les associations d'intérêt économique qui seules concrétiseront la fonctionnalité de ces coopératives ?

Qu'attend-on pour installer des magasins de consommation au niveau de chaque coopérative ?

Il existe, cette année, une compétition entre la SONACOS, les commerçants et l'Union nationale des coopératives pour la commercialisation des arachides. Quelle est la structure qui a donné le meilleur résultat ?

Monsieur le Ministre, la communauté rurale de Ngath a eu la chance d'avoir une importante ressource naturelle, je veux dire le sel, mais malheureusement l'écoulement fait défaut. Depuis plusieurs années une coopérative était mise sur pied, mais jusqu'à présent l'Union nationale des coopératives n'a fait aucun geste pour la commercialisation. Il paraît que l'exportation en direction d'autres pays est refusée pour l'intérêt d'une personne qui en a le monopôle. En plus de la coopérative, un projet de 37 millions a été déposé à votre ministère et le Président de la République avait demandé à votre prédécesseur de faire le nécessaire. Où en est ce projet ?

Enfin, Monsieur le Ministre, je viens à ma dernière question qui

est très gênante mais qui est une réalité. Il s'agit du sinistre du département de Gossas. Dans le rapport général il est bien dit qu'il n'y aurait pas de distributions gratuites de vivres cette année, mais nous souhaitons avec insistance qu'il y ait une exception pour les zones du territoire qui ont connu un sinistre plus accentué que celui des années passées.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

La parole est à notre collègue Kabiné Kaba DIAKITE.

MONSIEUR KABINE KABA DIAKITE :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ai le plus grand plaisir de prendre la parole à l'occasion de l'examen de votre budget pour vous féliciter très sincèrement et très chaleureusement pour la confiance placée en vous par le Chef de l'Etat. Le monde rural trouve en vous l'homme qu'il faut mais surtout le phare qui va aiguillonner son évolution vers des performances de plus en plus accrues, car vos capacités, votre expérience, votre sens de l'Etat et votre affection à l'égard des paysans vous prédisposent à la tâche.

Monsieur le Ministre, la nouvelle politique agricole, nous l'acceptons et nous la défendons car c'est la seule politique efficace et réaliste du moment. Cependant, pour une région comme celle de Tambacounda, avec une filière comme le coton, une chaîne agricole comme celle-ci où les facteurs de production sont vendus, un moratoire s'impose. Sur un tout autre plan, nous trouvons indispensable un recensement adéquat des paysans, ce qui aidera à distinguer les vrais des paysans d'occasion. Cela permettra une meilleure étude et une meilleure maîtrise du monde rural. Dans le même élan, un effort continu de revalorisation des produits agricoles s'avère nécessaire, eu égard à la conjoncture socio-économique instable qui prévaut dans les pays en voie de développement.

.../...

Monsieur le Ministre, à l'instar de la mesure prise au profit des produits industriels, ne pourrait-on pas envisager des formules incitatives identiques pour les produits agricoles ? Je ne saurais terminer sans réitérer le vœu de voir se tenir les Etats généraux du monde rural, comme se fut le cas pour l'Education nationale.

Monsieur le Ministre, nos vœux de succès vous accompagnent

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Fily SADIAKHOU.

MONSIEUR FILY SADIAKHOU :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, Je vous adresse mes plus vives félicitations pour votre nomination, par le Chef de l'Etat, à la tête du Ministère du Développement rural, ce secteur dont l'importance n'est plus à démontrer.

.../...

Au risque d'être trop localiste, mon propos d'aujourd'hui est essentiellement de vous rappeler, Monsieur le Ministre, le déficit alimentaire que connaît le département de Kédougou à la suite de la très mauvaise campagne agricole 1985/1986. Comme vous le savez, contre toute attente, Kédougou a constitué l'exception pour cette campagne 85/86, considérée comme excellente, sur le plan de la production céréalière, sur l'ensemble du territoire national. Je n'insiste pas sur les causes de ce sinistre ; elles sont bien connues. Entre autres, le "Soleil" du 9 novembre 1985, faisant le bilan de la campagne et parlant de la hauteur d'eau relevée dans les centres météorologiques, précisait qu'"à l'exception du poste de Kédougou déficitaire par rapport à l'année 84/85, presque tous les autres centres étaient excédentaires." Tous les rapports administratifs et techniques ont donné des éléments confirmatifs de cette situation, tant au niveau de la région, du département que des arrondissements. Je ne suis donc, Monsieur le Ministre, nullement par des préoccupations de politique politicienne en vous rappelant la question. J'estime qu'il s'agit d'un problème de première importance qui mobilise aujourd'hui autorités administratives et politiques de la région comme du département. C'est l'occasion solennelle, en ma qualité de porte-parole des populations du département, de remercier très sincèrement le Chef de l'Etat, le Président Abdou DIOUF, pour avoir parfaitement compris cette situation critique et avoir réagi d'une manière positive et prompte en donnant des instructions fermes pour la mise en place, par la SONADIS, du mil à vendre. Une fois encore, le Président de la République vient de prouver qu'il est

.../...

toujours à l'écoute de son peuple, qu'il est toujours sensible à ses cris d'angoisse, surtout ceux venant du Sénégal des profondeurs.

Monsieur le Ministre, une autre raison de revenir sur la question est que, comme je l'ai dit tantôt, la campagne agricole 85/86 ayant été très mauvaise, le pouvoir d'achat de mes mandants est pratiquement nul. Aussi, la première solution, bien que salutaire, de vente de mil ne soulage qu'une infime minorité et ne permettra pas de traverser, sans difficulté, la période assez longue de soudure. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je voudrais vous demander d'envisager une autre solution d'urgence et à titre gracieux pour éviter le pire, car la famine s'est déjà installée dans l'écrasante majorité des familles. Je le dis sous le couvert des autorités locales qui vivent les réalités quotidiennes du terroir. Cependant, Monsieur le Ministre, les populations, bien qu'éprouvées, restent sereines et confiantes car la sollicitude du Président de la République et de son gouvernement ne leur a jamais fait défaut.

En terminant, avec votre permission Monsieur le Président, je voudrais faire appel à la sensibilité de tous les membres de notre auguste Assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT

La parole est à notre Collègue Demba SECK.

M. DEMBA SECK

Je vous remercie Monsieur le Président,
Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, il y a un an j'encourageais votre politique de promotion Industrielle et vous voilà, en ce moment, à la tête d'un département très important, celui du développement rural. Tous nos vœux de réussite vous accompagnent, et mon collègue Boubacar SECK vient de me confier qu'il s'associe aux félicitations et aux encouragements que j'ai l'honneur de vous adresser.

En effet, l'actualité brûlante concerne la Nouvelle Politique Agricole que nous soutenons, car tout un chacun ici sait que les traits fondamentaux de celle-ci ne sont ni plus ni moins que la réaffirmation des objectifs d'autosuffisance alimentaire d'une part, et le désengagement de l'Etat d'autre part. Mais je voudrais évoquer, Monsieur le Ministre, un aspect assez significatif de cette Nouvelle Politique Agricole. Il s'agit du capital semencier qui, en fait, revêt son importance.

En ce qui concerne les 4.000 tonnes de semences achetées par la Caisse nationale de Crédit agricole et rétrocédées aux sections villageoises de la Région de Thiès, je voudrais vous rappeler qu'au lendemain de la création de la Caisse nationale de Crédit Agricole, trois agences étaient créées : une à Dakar, une à Matam et une à Thiès. J'ose espérer que la Région de Dakar, qui regroupe aussi des coopératives départementales et des sections villageoises, en l'occurrence

celles de Pikine et de Rufisque, n'ont pas autant démerité, quand on sait que l'année dernière, aucune graine de semence n'a été donnée au niveau de celle-ci malgré ses deux autres communautés rurales.

Le second aspect de ce capital semencier, Monsieur le Ministre, a trait aux 3.100 tonnes de semences de multiplication. La question me paraît d'autant plus importante que celles-ci vont être cédées à des contractuels, selon des critères assez draconiens, il faut le reconnaître, puisque les bénéficiaires doivent habiter des sections villageoises ayant remboursé à 100 % et payer également leur dette à 100 %. Mais là où je suis un peu sceptique, Monsieur le Ministre, c'est quand on dit qu'une enquête de moralité sera menée auprès de ces contractuels par les autorités administratives. Je voudrais connaître votre point de vue là-dessus pour pouvoir m'en tenir exactement aux explications que vous nous donnerez.

L'avant-dernier aspect concerne les 35.000 tonnes qui vont être entreposées dans les soccos. L'échéance lointaine du 15 juin a été donnée et nous prions le Bon Dieu pour qu'il pleuve. Mais si, éventuellement l'échéance s'avérait précoce, ne serait-il pas hasardeux de les confier à nouveau aux hulliers qui vont les amener on ne sait où ?

M. LE PRÉSIDENT

Mon cher collègue, vous avez épuisé votre temps de parole.

La parole est à notre collègue Babacar SALL.

M. BABACAR SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Messieurs les Ministres

Mes chers Collègues,

Je voudrais aborder un seul problème suscité par la lecture du rapport. En effet, le Rapporteur général de la Commission des Finances a fait état, à la page 90 du rapport, avant-dernier paragraphe, du choix qu'avait le Ministre entre l'accroissement des moyens de la SOMIVAC pour lui permettre d'intervenir dans la Région de Kolda et l'érection de la SODAGRI en société régionale de développement rural qui semble retenir sa préférence. A mon avis, si on examine les tâches qui sont dévolues à cette société, Je pense que la SODEFITEX serait mieux placée pour jouer le rôle de société de développement pour la Région de Kolda. C'était le seul point que Je voulais aborder.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

La parole est à notre Collègue Abdou Khaly SEYE.

Monsieur Abdou Khaly SEYE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais aborder trois points :

la cuvette Dagana-Gao-Bokheul ; l'attribution des terres à des non-résidents ; la conservation et le stockage du niébé.

En ce qui concerne la cuvette Dagana-Gaya-Bokheul, il est à noter que l'exploitation des périmètres irrigués est l'important atout qui nous reste dans la vallée du fleuve. Mais il se trouve qu'un chef de famille, avec en moyenne 5 à 7 individus actifs, ne dispose que d'un demi hectare. Ainsi, après le remboursement à la SAED du prix des sels, du coût de l'eau, des engrais et des herbicides, il est fréquent de voir un riziculteur sans paddy dans son magasin ou alors à qui il ne reste plus qu'une toute petite quantité de céréales pour sa famille. Le plus grave, c'est quand la faute incombe à la SAED même et, c'est le cas pour la campagne écoulée. A ce sujet les paysans sont obligés de payer les charges, au risque d'un retrait des parcelles alors que la SAED savait pertinemment que des observations avaient été formulées à temps par les paysans, en raison du retard de la mise en action des stations de pompage, des difficultés éprouvées par les paysans pour désherber leurs superficies parce que les engins ne sont pas disponibles ou en panne, du sérieux retard pour les semis, du réseau hydraulique vétuste ou en panne, de l'opération d'irrigation et de drainage qui laisse à désirer, du manque de gasoil paralysant le pompage pendant quelques jours et entraînant des sinistres. Malgré toutes ces anomalies, la SAED veut retenir des parcelles à certains paysans de la cuvette Dagana-Gaya - Bokheul qui n'arrivent pas à payer cette année, compte tenu de ce qui précède, et qui demandent simplement que cette dette soit reportée sur la prochaine campagne. Il faut souligner que les paysans

concernés exploitent ces parcelles depuis près de 10 ans et se sont toujours acquittés de leurs redevances auprès de la SAED. Peut-on vous demander Monsieur le Ministre, de redresser très rapidement cette situation pénible ?

Une autre anomalie grave concerne les 50 à 100 ha attribués à un seul non résident alors qu'un résident ne se voit attribuer qu'un demi hectare. C'est ainsi que dans le secteur de Maka Diama, deux non résidents ont obtenu plus de superficie que l'ensemble des villageois de cette agglomération de plus de 5.000 personnes.

S'agissant des difficultés qui existeraient pour la conservation et le stockage du Niébé, je voudrais savoir si des mesures ont été prises pour faire face à cette situation, compte tenu de l'importante quantité récoltée lors de la campagne écoulée ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Samba Laobé FALL.

MONSIEUR SAMBA LAOBÉ FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, l'Assemblée nationale a toujours encouragé et soutenu les ministres du Développement rural qui se sont succédé ici, pour leur faire toucher du doigt les réalités objectives du monde rural lequel occupe 70 % du peuple sénégalais. Le langage de la vérité, c'est qu'à l'heure où je vous parle, les problèmes du monde rural devraient être examinés avec beaucoup plus de sympathie. En effet, le problème essentiel pour celui-ci, notamment pour le bassin arachidier, c'est celui des semences évoqué tout à l'heure. Or à ce sujet, le rapport présenté par le Collègue Christian VALANTIN est assez significatif dans la mesure

où les réserves paysannes en semence sont estimées tantôt à 30.000 tonnes ou 40.000 tonnes, tantôt à 80.000 tonnes. Cette variation du montant signifie simplement que le problème n'a pas été examiné à fond et qu'on ne s'est peut-être pas donné la peine que cela mérite d'aller jusqu'au bout.

La deuxième observation porte sur le problème évoqué par mon ami Demba SECK et que j'aborderai autrement. Le bassin arachidier est constitué de cinq régions et je m'étonne, et toute la région de Diourbel avec moi, de constater que 4.000 tonnes d'arachide ont été prévues pour la seule région de Thiès. Je pense que des considérations objectives auraient fait pencher la balance du côté de notre région qui n'a ni façade maritime, ni réceptif touristique, ni industrie chimique. Ma question est de savoir sur quoi on s'est basé pour n'examiner que le cas de la région de Thiès et lui affecter 4.000 tonnes de semences.

Je voudrais terminer Monsieur le Ministre, en évoquant la pénurie.

Le rapport nous dit que le PAM est allé à Diourbel Louga et Kaolack et a conclu à l'inexistence d'une pénurie. Nous qui vivons avec ces populations, nous pouvons vous dire, en vous parlant le langage de la vérité, que si ces populations ne sont pas aidées dans le domaine vivrier, elles connaîtront, même s'il pleut, un hivernage très difficile.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Youga FALL.

Monsieur Youga FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées par mes collègues.

./.

Comme vous le savez, nous sommes un pays à vocation agricole et cela signifie que le secteur agricole constitue le principal pilier du développement économique du pays. Si l'an dernier, à pareille époque nous nous inquiétons de l'application de la nouvelle politique agricole, c'est moins parce que nous étions contre cette innovation que parce que nous étions préoccupés par les effets négatifs engendrés par un cycle de sécheresse qui est à la base des difficultés économiques et financières que connaissent en général les Sénégalais, en particulier le monde rural, malgré les distributions de semences et de vivres. Eu égard à toutes les difficultés précitées, le paysan ne pouvait être préparé à cette initiative. Si après un quart de siècle le secteur agricole n'arrive pas à atteindre les objectifs qui lui étaient assignés malgré les moyens matériels et financiers que l'Etat n'a cessé de lui apporter, il est permis de tester les initiatives privées pour permettre aux paysans de prendre désormais en main leur propre destinée. La tâche ne sera pas aisée si les mêmes obstacles et difficultés qui étaient à la base de l'échec de toutes les défunctes sociétés d'intervention du monde rural ne sont pas évités par l'Union nationale des coopératives et les huiliers qui sont chargés de gérer le capital semencier. Parmi ces difficultés, je ne citerai que les charges excessives qui étaient supportées par la filière de l'arachide, la mauvaise gestion, le personnel pléthorique et non qualifié, le faible taux de remboursement, etc.

C'est donc l'heure de la reconversion des mentalités, à tous les niveaux, pour la réussite de la Nouvelle Politique Agricole quand on sait que les organismes de substitution qui sont les coopératives et les huiliers n'ont pas les mêmes possibilités que l'Etat et ne peuvent reconstituer le capital semencier en cas de calamité. Par conséquent, le désengagement de l'Etat ne doit pas être total tant que la Nouvelle Politique Agricole n'a pas atteint sa vitesse de croisière. Nous ne devons pas dépendre de l'extérieur pour notre autosuffisance alimentaire. Il faut donc accroître la production céréalière sans nous départir de la culture arachidière, seule capable d'augmenter les revenus monétaires du paysan qui a besoin d'argent toute l'année pour faire face à tous les impénatifs avec lesquels il est confronté.

Monsieur le Ministre, où en est la distribution des semences ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président.

La parole est à notre collègue Famara MANE.

Monsieur Famara MANE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Je voudrais, avant d'entrer dans le vif du sujet, reprendre les propos de mon collègue Samba Laobé FALL relatifs aux vivres de soudure en cette période de préparation de la prochaine campagne agricole. En effet, comment entamer une campagne avec un spectre de famine ? Les vivres de soudure, dans des régions comme Kolda, sont absolument nécessaires. Or, l'on se rappelle que pendant que les travaux champêtres connaissent leur vitesse de croisière, les paysans étaient confrontés à d'énormes difficultés de ravitaillement, suite à la rupture des stocks de denrées alimentaires. C'est ce qui est à l'origine des difficultés que connaissent des régions comme Kolda, singulièrement le département de Sédhiou. A cela s'est ajoutée l'invasion de quelques insectes prédateurs comme les sauterelles et les cantharides. Au sujet, il faut noter l'absence de moyens et, dans certains départements comme celui de Sédhiou, le manque d'encadrement technique adéquat. Malgré tout, la bonne volonté des paysans et le soutien du Développement rural méritent d'être soulignés.

Par ailleurs, notre engagement en milieu rural a été de sensibiliser les populations sur certains problèmes d'actualité tels que le reboisement, la maîtrise de l'eau, l'autosuffisance alimentaire. C'est la raison pour laquelle nos populations, profondément engagées dans cette voie, ne ménagent aucun effort pour s'investir, comme l'atteste la construction de digues mentionnée dans le rapport. En outre, dans le département de Bignona, des villages comme Karong ont pu réaliser, en moins de

35 jours, près de 1.000 hectares dont 500 récupérés sur le sel ; Diatan-
kaboul : 1.200 hectares dont 200 sur le sel ; Balingore : 227 hectares
dont 227 récupérés sur le sel ; Diantene : 200 hectares dont 200 récupérés
sur le sel ; Tamdoubou qui est le plus important : 905 hectares dont 325
récupérés sur le sel. Pour l'ensemble des travaux engagés, du 13 juillet
au 27 août, les paysans par investissement humain, ont pu réaliser 4.190
hectares dont 1.499 récupérés sur le sel, soit un total de 5.689 hectares
contre 3.000 l'an passé, dont 600 sur le sel. Ces résultats, nous les de-
vons à l'encadrement de la SEMIAC, particulièrement à son antenne du Pidac
qu'il faut absolument encourager et soutenir. Malheureusement, ils sont
actuellement en fin de programme, faute de moyens.

Je voudrais attirer l'attention du Ministre du Développement
rural sur la nécessité absolue d'aider ces paysans qui ne demandent qu'un
peu de soutien.

Monsieur le Président.

Mon cher collègue, vous avez épuisé votre temps de parole.
La parole est à notre collègue Boubacar SALL.

Monsieur Boubacar SALL.-

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

En France, on parle actuellement de cohabitation ; au Sénégal
on peut valablement parler de déménagement du giron socialiste et de l'en-
gagement responsable de l'Etat à côté des citoyens vers le terrain ultra
libéral de la démission et de la fuite devant les charges que vous avez
publiquement demandées à la nation en février 1983. Vous avez, démantelé
l'encadrement et les structures d'assistance au monde rural placés chez
le paysan à qui vous avez promis, pendant 25 ans d'exploitation, des Unions

./.

coopératives contrôlant leur production jusqu'à l'usine, le dépérissement des unités d'encadrement et d'assistance au profit des coopératives agricoles sous le contrôle et au seul profit du producteur. Ce dernier constate en 1986 qu'il ne dispose pas, comme on le lui avait promis, des biens immobiliers et autres réalisés par l'accumulation de ses cotisations, depuis la S.I.P. (société indigène de prévoyance) l'ENCOP (Entente Coopérative) jusqu'aux épargnes et réserves forcées à la BND aujourd'hui BNDS. Les appréhensions du professeur Ali Terros père de l'Ania se justifient actuellement, dans la mesure où, en 1966 déjà, il disait son inquiétude face à l'enterrement de la fameuse circulaire 32. Le paysan est donc aujourd'hui obligé de faire le même trajet qu'à l'époque coloniale puisque sa coopérative a été supprimée. En vérité ce que l'on considère actuellement comme des coopératives ne le sont pas parce que vidées de leur sens et constituant des freins à des objectifs réellement coopératifs. Par conséquent, la participation du producteur est arrêtée et le traitant se réinstalle en brousse. C'est donc, je crois, l'heure de la désillusion pour le coopérateur.

Je ne parlerai pas comme ceux qui m'ont précédé parce que quand on dépend de celui qui sévit, on ne doit pas pouvoir défendre celui qui subit. C'est pourquoi, je ne vous ferai pas la genèse des spoliations et abus dont sont victimes les paysans. Du reste, les sénégalais n'hésiteraient pas à demander à Monsieur le Ministre de répondre à quelques questions que je vais lui poser. Comme tout le monde le sait, la SONACOS n'ayant pas été capable d'acheter toute la production arachidière a été obligée de restituer quelques dépôts aux paysans qui, obligés de les vendre pour vivre, sont allés vers les marchés locaux et ont été partout harcelés par les forces de l'ordre et leurs graines saisies. Trouvez-vous cela juste Monsieur le Ministre ?

D'autre part, à la place des cultivateurs, vous avez d'abord distribué les semences aux fonctionnaires, ensuite aux commerçants suite à une récente correspondance à la Chambre de Commerce. Comment expliquez-vous

Monsieur le Ministre, ces décisions démontante et capricieuse^s de la part de notre gouvernement qui se dit socialiste malgré les nouvelles politiques bilatérales ?

Monsieur le Président

Mon cher collègue, vous avez épuisé votre temps de parole.
La parole est à notre collègue Babacar NIANG.

Monsieur Babacar NIANG

(Intervention en Wolof)

M. LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Laye Diop DIATTA.

M. LAYE DIOP DIATTA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Pour respecter le souhait du Président, je vais faire une synthèse de mon intervention.

Monsieur le Ministre, j'ai retenu avec une attention toute particulière, le sous-titre 7 du rapport de présentation, page 86, qui parle de la motorisation et de la mécanisation de l'agriculture. A mon avis, l'autosuffisance alimentaire ne peut être que le souhait de tous parce que seul gage de notre décollage économique. Hier un collègue se demandait si "consommer sénégalais" ne risquait pas de revenir plus cher au consommateur. Si tel était le cas, nous ne devrions pas nous en plaindre puisqu'une telle pratique entraîne des économies de devises. Je pense que nous devons conjuguer nos efforts pour moderniser à tout prix nos méthodes culturales. Je pense, à titre d'exemple, au Kadiango en basse casamance et à la daba en haute casamance. J'ai assisté personnellement, cette année, pendant l'hivernage, dans mon village, à une expérimentation rizicole sur terre inondée par la SOMIVAC, avec un petit motoculteur. Les résultats satisfaisants ont motivé sensiblement les paysans. Cependant, les factures pro forma que je détienne font ressortir une grande différence entre les prix hors taxe et les prix toutes taxes. Par exemple, un matériel qui coûte 1.975.000 en hors taxe, revient à 3.272.000 toutes taxes comprises. Ces chiffres révèlent que le pourcentage des taxes atteint parfois 86 %.

Cette situation risquant de freiner l'élan de nos paysans qui seraient intéressés par la modernisation, j'aimerais connaître, Monsieur le Ministre, la mesure pratique envisagée par votre département, avec l'appui de celui des Finances, pour encourager l'acquisition de ce matériel moderne.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Mamadou Abdou -
Ilaye SY.

M. MAMADOU ABDOULAYE SY

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, Je m'associe aux encouragements et félicitations qui vous ont été adressés par les collègues qui m'ont précédé. Connaissant votre engagement, nous sommes convaincus que vous réussirez la mission que vous a confiée le Chef de l'Etat pour diriger, avec l'efficacité et la rigueur que nous vous connaissons, l'important et complexe ministère du Développement rural, à l'instar de la B.N.D.S et de la Zone Franche Industrielle où vous vous êtes
Soyez assurés du soutien des élus du peuple.

Ceci dit, le Gouvernement de notre pays est conscient que, pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, il faut la maîtrise de l'eau ; d'où la construction de barrages. C'est ainsi que celui de Guidel dans le Département

de Ziguinchor, arrondissement de Nyaguis, a été réalisé pour un coût total de 800 millions environ. Nous saluons et remercions le Chef de l'Etat pour cette initiative heureuse. Mais, comme vous le savez, Monsieur le Ministre, ce barrage n'est pas encore fonctionnel, faute d'aménagement des terres. Votre collègue de l'Hydraulique, Interrogé au cours d'un CRD spécial récemment tenu à Ziguinchor, nous a fait comprendre qu'il revenait au Ministère du Développement rural de s'occuper des aménagements des terres du barrage de Guidel. Qu'envisagez-vous, Monsieur le Ministre, pour rendre fonctionnel ce barrage sur lequel les populations de la zone fondent beaucoup d'espoir et qu'elles attendent depuis bientôt quatre ans ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, nous savons que la station fruitière de Djibélor, qui relevait du Ministère de la Recherche scientifique, est désormais sous votre tutelle. Que prévoyez-vous pour la reprise de ses activités, surtout dans le domaine des pépinières de fruits et des céréales ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président

La parole est à notre collègue Doudou CAMARA.

Monsieur Doudou CAMARA

Je vous remercie Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je ne vous féliciterai pas car un proverbe Mandingue bien de chez nous dit : "Faire pour soi-même ne mérite point d'éloges." (Applaudissements). Et un autre renchérit : "Ne félicitons que celui qui aura réalisé une oeuvre". En vérité, est-ce que vous avez fait une réalisation ? Je répondrai par l'affirmative puisque dès votre prise de service, vous avez mis des hommes qu'il faut à la place qu'il faut. Cela, je l'affirme d'autant plus volontiers que ces hommes ont été et restent des maîtres pour moi, des hommes dont la compétence, l'intégrité et la valeur scientifique ne peuvent faire l'ombre d'un doute. Je dis d'emblée et sans complexe que des hommes de la trempe de El Hadj Omar TOURE, de Abdou Karim SIDIBE et de vous même, méritent que je leur fasse confiance. Il ne s'agit pas d'une confiance aveugle et sans discernement mais le sens de la responsabilité voudrait que l'on reconnaisse les mérites de l'autre même quand on est dans des camps différents.

Ceci dit à haute et intelligible voix, je voudrais Monsieur le Ministre, examiner avec vous certains aspects de votre programme d'action ou de la Nouvelle Politique Agricole "New Look" ; vous n'aimez pas cette expression. Je n'insisterai pas outre mesure sur le parasitisme car, depuis nos dernières rencontres en commission des Finances, à la réunion des ingénieurs agronomes, au séminaire sur la protection des végétaux et à l'occasion des missions de prospection sur le terrain, vos directives à vos agents illustrent éloquentement que mes avertissements et mes cris d'alarme ne sont pas tombés dans l'oreille d'un sourd. Simple coïncidence ou préoccupation de deux hommes soucieux de sauver la production agricole, toujours est-il que vos actes sont très responsables. Et je conclurai ce volet en rendant un hommage mérité à Christian VALANTIN pour la fidélité de son rapport concernant mes préoccupations en ce domaine.

Quant à la motorisation, mon désaccord est total avec certains commissaires qui ont voulu me convaincre en m'indiquant les progrès accomplis en matière de mécanisation par le régime depuis 1960. En parlant de motorisation, je ne fais aucune confusion avec la mécanisation car je sais que la charrue^{que} tire la paire de boeufs est une machine mécanique, comme il est clair dans mon esprit que la technologie actuelle a pour origine l'invention, par le descendant l'homo-^{erotiens} du silex dont il se servait pour dépecer ses proies.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Ramatoulaye GUEYE SECK

Madame Ramatoulaye GUEYE SECK

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord vous assurer que, bien avant votre nomination à la tête du département du Développement rural, nous avons toujours apprécié votre disponibilité, votre courtoisie et votre efficacité. Nous voulons aujourd'hui profiter de l'examen de votre budget pour vous dire que ces appréciations demeurent et que vous bénéficierez toujours de notre soutien et de nos encouragements, pour mener à bien la délicate mission que le Chef de l'Etat vous a confiée. Les efforts louables et constants que vous déployez en direction des paysans sont d'autant plus appréciés qu'ils interviennent au moment où les couches les plus déshéritées de la nation en ont le plus besoin. Dans l'exécution de cette politique chère au Chef de l'Etat, vous vous évertuez sans cesse à être pratique, en favorisant le dialogue entre votre département et les citoyens. En vous encourageant à persévérer, Monsieur le Ministre, dans cette voie, je voudrais vous demander de porter plus d'attention à la banlieue de Dakar, zone rurale de la capitale, et à certains de ses quartiers où de braves populations ont constamment besoin de vivres de soudure.

D'autre part, comme vous le savez, les braves femmes de Cambérène passent des journées entières à cultiver des fleurs et des légumes qu'elles vendent dans les marchés à des prix dérisoires. Que compte-vous faire, Monsieur Le Ministre, pour les aider à obtenir plus de semences et d'engrais, et à mieux s'organiser afin de tirer profit de leurs activités? En tout cas, toutes les femmes sénégalaises sont mobilisées pour vous aider à atteindre l'autosuffisance alimentaire si chère à notre chef de l'Etat.

Monsieur le Président.-

La parole est à notre collègue Toumané CAMARA.

Monsieur Toumané CAMARA.

Monsieur le Président,,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le choix porté sur votre personne par le Chef de l'Etat, pour occuper ce poste, dans un pays comme le nôtre, dont l'une des richesses principales est l'arachide, n'est pas surprenant. A ce sujet, soyez-sûr que les paysans sénégalais ont, avec le Chef de l'Etat, une raison d'espérer, les bonnes pluies aidant une mutation profonde de ce secteur vital.

Conscient de tout ce qui précède, Monsieur le Ministre, vous avez su organiser avec méthode, en direction du monde paysan, une armée forte et lucide, je veux parler des techniciens nommés directeurs de service au niveau de votre département. Ces cadres ont fait la preuve de leur compétence sur le terrain et connaissent parfaitement, les aspirations du monde rural. Les connaissant bien pour la plupart, je leur souhaite courage et persévérance.

Monsieur le Ministre nous sommes d'avance persuadés que les blocs d'arbres fruitiers de Singué, de Goudomp, de Bagondi, de Djibamar et de Birkama qui ont connu des moments difficiles vont en connaître de meilleurs.

D'autre part, le glissement vers le sud de la culture de l'arachide est devenue une opération de plus en plus courante et fait de mon département une zone arachidière de relèvement qui appelle, de la part de vos services d'encadrement, une reprise des sections coopératives qui ont souffert des grosses perturbations. Nous comptons également sur votre dynamisme et votre clairvoyance, Monsieur le Ministre, pour tout ce qui a trait au démarrage à SEFA de l'important projet des Italiens.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, comme l'a si bien dit le collègue Famara MANE les populations rurales de mon département, hommes et femmes dans la recherche de l'autosuffisance alimentaire, s'investissent courageusement en construisant des diguettes anti-sel dans les rizières de Mangrove, précisément à Samine et à Alloud pour ne citer que ces zones cependant, elles souhaitent aide et assistance pour la poursuite de ces oeuvres.

Je souhaite un bon hivernage aux techniciens et du courage à tous.

Je vous remercie.

Monsieur le Président.

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Sada DIA.

Monsieur Sada DIA.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais, à mon tour, souhaiter que les pluies soient cette année au rendez-vous, mieux que l'an dernier, pour que nos paysans puissent s'atteler davantage à la production agricole. En soutenant la nouvelle politique agricole, nous sommes pour le désengagement de l'Etat et la responsabilisation du paysan dans l'objectif d'atteindre l'autosuffisance, mieux la sécurité alimentaire. Mais, Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas que pour mieux réussir une politique de détaxation du matériel agricole et de tous les intrants s'imposent du fait de la lourdeur de la taxe dont ils sont l'objet, étant entendu qu'une réussite agricole passe par la libération et l'équipement du paysan ?

D'autre part, je voudrais attirer votre attention sur ^{les} périmètres irrigués de la moyenne et haute vallée du Sénégal. Généralement, ce sont des périmètres de 30 à 50 ha où la SAED n'intervient que pour des aménagements primaires laissant les autres travaux à la charge du paysan qui enregistre un faible rendement parce qu'ayant une superficie très petite. En effet, les demandes des paysans se heur-

tent au manque de moyens de délégations confrontées pour faire les aménagements, à l'absence ou à la vétuste des engins. A ce sujet, je ne citerai que le cas de Bakel dont le programme de 500 hectares n'est pas encore achevé parce qu'il n'y a pas de matériel d'aménagement. La délégation est obligée de faire appel au projet d'élevage ou aux Eaux et Forêts pour, ces travaux d'aménagement.

Pour terminer, je voudrais poser la question de savoir s'il est vrai que vous envisagez, dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole, d'introduire comme animal de labour le buffle le- quel serait semble-t-il actuellement en expérimentation MBahana.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Babacar DIAGNE.

MONSIEUR BABACAR DIAGNE

Je vous remercie Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, cette année, nous nous sommes laissé dire que nos unités industrielles de transformation de l'arachide, n'ont totalisé que 270 à 275.000 tonnes, alors qu'elles ont une capacité de trituration de 920.000 tonnes. Je voudrais connaître le tonnage exact et le quota attribué à l'ensemble des huileries lors de la campagne écoulée parce que nous nous sommes rendu compte que les chiffres variaient d'une réunion à l'autre.

Je me réjouis de savoir que le Ministre du Plan a été chargé d'étudier la possibilité de faire bénéficier les déflatés de la SODEVA, de la SONAR, de la SAED et de la SOMIVAC, d'un crédit à la reconversion. Ne pourrait-on pas y associer les 230 travailleurs de la SEIB parmi lesquels 30 cadres ont été licenciés au mois d'octobre 1985 ?

Monsieur le Ministre, je voudrais remercier le gouvernement et la direction de la SONACOS d'avoir fait travailler tous les agents l'année dernière, cela malgré les difficultés que l'on connaît. Nous félicitons la direction de la SONACOS qui est un interlocuteur responsable ; elle accepte de discuter chaque fois que des problèmes se posent au niveau du personnel.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est au dernier orateur inscrit notre collègue Gallo NGUER.

MONSIEUR GALLO NGUER

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais vous féliciter et vous encourager. Certains ont eu tendance tout à l'heure à déformer la nouvelle politique agricole

en lui donnant un caractère qu'elle n'a pas. Il y avait un laisser-aller et un laisser-faire qu'on est en train de redresser. Donc, nous disons oui à la nouvelle politique agricole.

S'agissant des semences, les élus ruraux que nous sommes sont d'accord pour qu'on les distribue aux paysans. Mais qui en profite réellement ? Les gens recevaient des bons et les vendaient au vu et au su de tout le monde. Par conséquent, ne sont pas les principaux bénéficiaires/ ^{les vrais paysans.} Les partis d'opposition ont écrit des lettres qu'ils font circuler à travers le pays en demandant aux paysans de les signer, dans l'intention de les envoyer au Président de la République. Une telle pratique ne règle pas le problème. Nous faisons confiance à nos militants, à notre peuple qui n'est pas dupe. Monsieur le Ministre, je vous demanderai de transmettre nos remerciements à l'Union nationale des Coopératives qui a accordé à la région de Thiès 4 200 tonnes de semences sur les 16 000 qu'elle a reçues, ceci pour l'encourager, car, au 30 avril, elle était à 93,5 %.

En ce qui concerne les abatements, je souhaiterais que vous nous fassiez le point de la situation parce que cette année, les coopératives, la SONACOS et les OPS ont commercialisé. Est-ce qu'il y a eu une évolution ?

Pour ce qui est des vivres de soudure, il existe encore de véritables sinistrés au sud de la région de Thiès, précisément dans la zone de Tassette, Noto et un peu à Thiénéba. Certainement les distributions de vivres ne se feront pas comme les autres années, mais nous vous prions, néanmoins, de penser à ces gens qui n'ont récolté ni mil ni arachide.

Monsieur le Ministre, la SONACOS avait décidé de donner des semences fonctionnaires, puis elle est revenue sur sa décision. Or, il y a des retraités qui ont signé des engagements autorisant l'IPRES à rembourser la SONACOS en procédant à des retenues à la source. Ne pourriez-vous pas essayer de résoudre ce problème ?

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre
aux différentes questions qui ont été posées.

MONSIEUR LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Permettez-moi, tout d'abord, de dire combien je suis heureux d'être parmi vous ce soir pour m'acquitter de l'agréable devoir de défendre, devant les parlementaires que vous êtes, le projet de budget de mon département. Le Rapporteur général a rendu fidèlement compte des propos que j'ai tenus à la Commission des Finances.

Avant de répondre aux questions qui ont été posées, je voudrais rappeler que notre pays s'est engagé dans une nouvelle politique agricole en prenant comme option de réaliser cinq choses.

En premier lieu, la responsabilisation des producteurs. Les dispositions nécessaires seront prises, les conditions de fond et de forme étant du ressort du pouvoir exécutif. Sur ce plan, nous espérons que les mesures que nous avons arrêtées et que nous sommes

.../...

en train de mettre en oeuvre aboutiront à une responsabilisation sélective des producteurs, et parmi eux les coopérateurs.

En second lieu, la réorganisation des sociétés régionales de développement dont la mission doit être remodulée et adaptée aux besoins de la Nouvelle Politique Agricole.

En troisième lieu, l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production. Il faudrait que ce soit en corrélation avec la politique de responsabilisation des paysans ou des producteurs. La politique initiale mettait tout à leur disposition. Désormais, ils prendront eux-mêmes le soin de se procurer des semences, des engrais et du matériel agricole afin de jouer un rôle de plus en plus prépondérant. Bien entendu, le paysan ne sera pas abandonné à son sort, mais l'Etat limitera son action à ce qui est strictement utile pour lui permettre, en le responsabilisant, d'être un acteur efficace.

Voilà les trois éléments principaux sur lesquels se fonde la Nouvelle Politique agricole. Il y en a deux autres non moins importants : la lutte phyto-sanitaire et la protection des stocks.

S'agissant de la lutte phyto-sanitaire, ou de la défense des cultures, la Nouvelle Politique Agricole a tracé un cadre d'action clair, qui impliquera à la fois la puissance publique et les producteurs, mais davantage la puissance publique.

En ce qui concerne la protection des stocks, il y a la matière, pour l'Etat, à manifester, chaque fois que de besoin, une présence opportune à côté des paysans pour éviter que ce qui est produit ne se déprécie.

Monsieur le Président, à partir du moment où la Nouvelle Politique Agricole choisit de responsabiliser le paysan, cette responsabilisation ne peut pas être limitée comme l'auraient souhaité certains. L'on devrait pouvoir l'organiser graduellement dans le but de ne pas détruire les acquis sur lesquels on espère que les paysans se baseront pour transformer utilement leur environnement et faire en sorte que tout se marie parfaitement bien avec notre politique d'autosuffisance alimentaire.

Car de quoi s'agit-il en fin de compte ? Le premier objectif fondamental, auquel le gouvernement tient comme à la prunelle de ses yeux, c'est d'aider les producteurs à continuer à produire dans des conditions avantageuses pouvant générer des revenus leur permettant de caresser une vie décente. Le deuxième, c'est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Nous voudrions, à travers cette responsabilisation et grâce à l'environnement nouveau qu'on aura créé autour du paysan, quintupler sa capacité de production. Pour ce faire, il faudra d'abord développer chez lui l'esprit d'initiative et veiller à ce que la conjugaison de celui avec les moyens nouveaux mis à sa portée fasse de lui un homme nouveau, avec une mentalité nouvelle.

.../...

Evidemment, vu dans un contexte macro-économique, cela peut revêtir une autre signification, parce qu'au-delà du paysan, ce sont les grands équilibres économiques de la Nation qui sont visés. S'il arrive à se constituer un stock céréalier important, les importations de céréales, qui représentent aujourd'hui 10 % du total de nos importations et croissent annuellement de 4 %, connaîtront une baisse qui va entraîner, au niveau de certains agrégats, en particulier la balance commerciale et celle des paiements, des modifications des améliorations sensibles qui auront des effets positifs sur l'économie générale.

Monsieur le Président, si la latitude m'en était donnée - nous sommes en période de carême, et il n'est point nécessaire de se lancer dans des développements économiques poussés - j'aurais pu définir ici un modèle qui permettrait aux représentants du peuple d'apprécier à quel point cette politique du gouvernement est significative pour la Nation sénégalaise. A terme, je suis persuadé que les esprits les plus réticents aujourd'hui, finiront par comprendre l'opportunité de cette Nouvelle Politique Agricole.

Ceci étant, je vais essayer maintenant de répondre aux différentes questions qui ont été posées.

De nombreux députés, dont Monsieur Mamadou WADE, ont soulevé le problème de semences. Il est d'actualité et suscite beaucoup de discussions, voire des controverses, selon le bord où l'on est placé et les intérêts que l'on défend. Pour ma part, en tant que Ministre, responsable du Développement rural, j'aborde cette question avec pragmatisme, une certaine souplesse et une ouverture d'esprit comme en témoignent les ajustements que j'ai apportés à mes directives initiales et qui stipulent que "seules les coopératives ayant remboursé à 100 %, au 30 avril, pourraient bénéficier de la mise en place des semences par le canal de l'UNCA, avec l'indexation à 1,5 %. Je voudrais souligner que le gouvernement est décidé à ne pas renoncer au principe de la vente au comptant. Il a pris des engagements qu'il est obligé de respecter. Toutefois, toutes les modulations possibles, notamment du genre de celles que je viens d'annoncer seront examinées. Nous sommes conscients de l'importance de l'enjeu, mais le gouvernement étant confronté à une situation très difficile nous avons tantôt le sentiment que les choses sont en ordre, tantôt nous nous interrogeons sur le volume des semences disponibles.

Au début de l'année, la SONACOS a envoyé une mission sillonner le pays pour évaluer le potentiel semencier des paysans. Elle est revenue avec une hypothèse qui a été atténuée par la suite afin d'amener le volume de leur épargne à 40 à 45.000 tonnes, alors que l'USAID avait conclu qu'elle était de 99.000.501 tonnes. Or, l'objectif semencier du Sénégal est de 100.000 tonnes pour pouvoir produire 750 mille tonnes et elles sont disponibles. Comment ? D'abord, il y a 55.000 tonnes de graines sélectionnées correspondant au stock de sécurité mis en place par la SONACOS à la demande des pouvoirs publics. Ensuite l'épargne paysan a pu fournir 6.000 tonnes de graines sélectionnées, traitées et stockées dans des magasins. Ce qui fait au total, 61.000 tonnes à déduire des 100.000 tonnes. La différence, nous la trouvons au niveau des paysans, car l'année dernière, le gouvernement avait distribué gratuitement 60 mille tonnes au monde rural, en indiquant que cette opération ne serait pas renouvelée et que chacun devrait s'organiser pour stocker ses besoins semenciers. Il y a donc lieu de croire que de ces 60.000 tonnes est née chez nos braves paysans, une certaine épargne semencière. Nous nous sommes arrangés pour que 21.000 tonnes passent par la filière de l'Union nationale des Coopératives et des

paysans multiplicateurs. Nous avons éparpillé à peu près 34 à 35.000 tonnes en espérant que nos paysans viendront pourvoir à leurs besoins sur les marchés ouverts. Il n'existe pas, dans notre esprit le moindre doute, ni la moindre confusion sur l'ordre des facteurs. J'ai envoyé un télex à tous les gouverneurs en leur demandant de me tenir au courant de leurs difficultés ; mieux, j'ai même constitué une commission itinérante dirigée par le Directeur de l'Agriculture, qui parcourt, en ce moment le bassin arachidier pour faire les comptes avec les paysans et avoir une idée des graves problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Elle travaille également avec les gouverneurs, les chefs de circonscriptions administratives et les responsables de coopératives afin de recueillir l'ensemble des éléments, parce qu'il y a trop de controverses autour de ce problème des semences. Je préfère en avoir davantage avant de changer ma position actuelle.

En ce qui concerne la distribution des vivres, je demanderai aux élus de la Nation que vous êtes, d'aider le gouvernement à faire passer le message suivant : une donnée nouvelle est intervenue dans notre situation. L'année dernière, il a plu et les bailleurs de fonds en ont déduit que le stock céréalier national s'est reconstitué convenablement, que la famine ne sévit plus dans notre pays et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, de mettre en place une politique d'aide d'urgence. Je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler que le Sénégal recevait deux formes d'aide.

La première, c'est l'aide d'urgence -elle était ponctuelle- destinée à aider le pays bénéficiaire à affronter la famine. Les vivres étaient distribués à nos populations pour leur permettre de traverser la période de soudure et de régler leurs problèmes alimentaires. Pendant toutes ces années, le Sénégal a presque été inondé de vivres venus des quatre coins du monde. Cette année, les gouvernements étrangers et les bailleurs de fonds, se basant sur la pluviométrie relativement correcte de l'an dernier, ont refusé l'aide d'urgence au Sénégal.

La deuxième forme d'aide c'est l'aide programmée. Dans ce cas, les vivres mis à la disposition du Sénégal sont vendus, et l'argent versé dans un compte que nous gérons conjointement avec les bailleurs de fonds, il sert à financer le développement.

.../...

A travers un comité paritaire, on établit chaque année un programme de financement, et les fonds sont débloqués à cet effet. Je voudrais bien donner des vivres à nos parents, mais je suis au regret de dire que ce n'est pas possible parce que nous n'avons pas reçu, cette année, une aide d'urgence. J'ai essayé d'inverser la tendance et d'agir sur la conviction établie de nos partenaires en leur expliquant que si la pluviométrie a été bonne l'an dernier, il convient de noter que sa répartition a été très inégale et que certains endroits étaient sinistrés dans la mesure où les récoltes ont été attaquées par des déprédateurs. Nous n'avons pu obtenir d'eux que l'envoi d'une mission du Programme Alimentaire Mondial assistée de quelques Sénégalais pour effectuer le tour du Sénégal. Car nos amis soutenaient, en comité paritaire, qu'il y aurait à la limite, une zone excédentaire et une déficitaire, et qu'ils pourraient mobiliser des fonds pour transporter les vivres excédentaires vers les zones déficitaires, afin que les populations victimes de la sécheresse puissent couvrir leurs besoins alimentaires. Ce groupe de travail s'est rendu au Nord précisément à Louga, Diourbel et Saint-Louis. Il s'est présenté sur les marchés et a vu que les gens achetaient ; il a même discuté avec quelques-uns qui ont affirmé que personne n'avait faim. La mission en a donc conclu qu'elle ne pouvait rien faire. En supposant que cette situation soit propre au Nord, nous lui avons demandé d'aller dans les régions périphériques comme Tambacounda, parce que nous avons reçu, des gouverneurs, des SOS et de considérer les réalités qui se manifesteront. Elle est repartie, et nous nous sommes donné rendez-vous le 2 juin, date de la réunion du comité paritaire.

.../...

Ce jour-là vous aurez connaissance de leurs observations qui, nous l'espérons, seront plus positives.

L'Honorable député Mamadou WADE a déploré que la Sonacos ne s'ouvre pas aux parlementaires. Certains, dans cette salle, sont d'un avis contraire. En tant que Ministre de tutelle de la SONACOS, jamais un député n'est venu se plaindre à moi des difficultés qu'il éprouverait à entrer en contact avec le PDG de la SONACOS qui, au demeurant, est un homme responsable ; il n'ignore pas quels sont les égards dus à un parlementaire. Au fond, vous êtes, Mesdames, Messieurs les Députés, notre prolongement sur le terrain ; mieux nous entre-tiendrons de bons rapports avec vous, mieux cela vaudra pour amener les populations à adhérer aux mots d'ordre^{et}/aux politiques que nous véhiculons. Je crois que le PDG de la SONACOS le comprend fort bien, et je suis persuadé que si quelqu'un a eu des problèmes, ça ne peut résulter que d'un malentendu.

J'ai répondu à la question de l'Honorable député Amadou Mactar NDAO.

L'Honorable député Sayodo BAKHOUM a parlé des remboursements détournés par les Présidents. Ce n'est pas un problème facile. La coopérative s'est librement donné un président ; il y a une responsabilité in solidum, qui fait que, lorsqu'il détourne, tous les membres sont responsables. J'ai réfléchi au moyen de ne pas incriminer les autres coopérateurs dans cette affaire de détournement. Mais je dois avouer à mon grand regret, que je n'ai trouvé aucune solution qui aille dans le sens de ce que vous souhaitez et que vous n'avez pas dit Monsieur le député. J'ai eu une expérience personnelle, du temps où j'étais Directeur général de la BNDS, avec les sociétés de commerçants à statut coopératif. Beaucoup de présidents de coopérative ont contribué à la mort de ce système qui était vital pour l'animation du monde rural. Les coopérateurs doivent veiller à ce que leurs présidents respectent la règle du jeu.

L'Honorable député Babacar NDIAYE a posé une question sur les performances respectives des acteurs qui ont participé à la commercialisation de l'arachide, à savoir l'UNCA, la SONACOS et les OPS. Il souhaiterait que nous rétablissions la hiérarchie des opérations. Les OPS sont sortis premiers, la SONACOS seconde et l'UNCA troisième. Au demeurant, comme l'a souligné le Rapporteur général, la SONACOS va se retirer de la commercialisation au profit de l'UNCA en vue d'accroître la responsabilité de cette dernière et de rester fidèle à la politique du gouvernement qui est de responsabiliser la filière privée. De plus en plus, l'UNCA deviendra privée. Et nous allons développer davantage cet aspect dans notre politique de responsabilisation des producteurs.

S'agissant du sel, la coopérative à laquelle vous avez fait allusion, Honorable député, a eu effectivement des

difficultés. C'est une question que nous étudierons dans son ensemble.

L'Honorable député Kabiné Kaba DIAKITE a demandé que l'on organise les Etats des Producteurs. Ce ne serait pas une mauvaise chose, et pour son information, je lui annonce que les 17 et 18 juin se tiendra à Dakar, la réunion des bail-
de fonds
leurs/-venus du monde entier- sur la politique sectorielle agricole. J'aurai donc l'occasion de défendre devant eux, la Nouvelle Politique Agricole du Sénégal tant au niveau de ses principes généraux que de ses filières constitutives -arachidière horticole, maraîchère, arboricole, floricole céréalière - et des mécanismes qui les sous-tendent. Nous avons déjà établi un plan céréaliier tourné vers notre objectif d'autosuffisance alimentaire qui sera examiné très sérieusement lors de cette rencontre, et je vous prie de me croire que la tâche ne sera pas aisée. J'aurais préféré être au milieu des paysans et de mes compatriotes pour un débat purement académique plutôt que d'avoir à défendre face aux financiers internationaux un dossier de cette envergure, cela équivaut à une convocation des Etats généraux. Mais les dés sont jetés ; je suis obligé de plonger, et vous pouvez compter sur moi pour mouiller mon maillot le moment venu.

J'ai répondu aux questions des Honorables députés Fily SADIAXHOU et Demba SECK sur les semences.

L'Honorable député Demba SECK a souligné l'apparente iniquité qu'il y aurait à prévoir un financement particulier en faveur des coopératives des sections villageoises de Thiès au détriment de la région du Cap-Vert qui a, elle aussi des caractéristiques fort anciennes. En effet, je me rappelle que Pout Ndiender a été dernier canton à être supprimé en 1963, alors que tous les autres l'ont été en 1960. Il y avait en 1962-1963, un seul Chef de Canton au Sénégal : le vieux Ndéné NDIAYE. La région de Thiès a bénéficié davantage d'un concours de circonstances que d'un choix délibéré : la présence de la Caisse Nationale du Crédit Agricole y a joué ainsi que le pourcentage du taux de remboursement et d'autres critères qu'il serait inutile d'indiquer ici publiquement. L'opération doit connaître une certaine progressivité ; il se pourrait que la région de Dakar suive ou alors une plus lointaine : Diourbel, Kaolack, Ziguinchor, etc. Nous comptons arriver à une politique plus cohérente qui retiendrait l'ensemble des facteurs dont la mise en commun permettrait d'accélérer le processus de la responsabilité du monde rural et d'avoir une politique agricole plus dynamique.

L'Honorable député Babacar SALL a estimé que la SODEFITEX devrait représenter le meilleur modèle de mise en place d'une société régionale de développement pour la région de Kolda. C'est une opinion qui, pour le moment, s'écarte du choix préconisé par mes collaborateurs. Mais je voudrais lui assurer qu'aucune décision finale n'a encore été prise à cet égard et que nous allons probablement mûrir la réflexion afin de voir s'il vaudrait mieux retenir la SODEFITEX au lieu de la SODAGRI qui a des atouts pour jouer ce rôle d'autant que cela aboutirait à un allègement relatif de la SODEFITEX qui, en plus de la filière cotonnière étouffante, a d'autres missions. C'est pourquoi nous avons pensé que le meilleur schéma de répartition était de transformer et de régionaliser la SODAGRI en lui intégrant les fonctions exercées par la SODEFITEX à l'intérieur du cadre régional de Kolda.

L'Honorable député Abdou Khaly SEYE a abordé le problème complexe de la Cuvette de Dagana. Le retrait^{complexe} de parcelles ne se fait pas de façon innocente et automatique. Il existe une commission composée d'élus, d'autorités administratives qui, chaque année, statue sur les cas difficiles. Lorsque les fautes sont imputables à la SAED ou à des facteurs que le producteur ne peut contrôler, non seulement les parcelles ne sont pas retirées, mais encore, les dettes sont moratorisées. Si maintenant la faute ou les fautes incombent aux producteurs, la règle veut que l'on retire ou lance un ultimatum dont le non-respect entraîne aussi le retrait. J'ai eu l'occasion de rencontrer les responsables de la coopérative et j'ai discuté avec eux et leur ai demandé de m'écrire afin que nous

puissions examiner cette situation. Si l'Honorable Député a des propositions à nous faire, je suis prêt à le recevoir pour essayer de trouver, avec lui, une solution. Evidemment, il ne faudrait pas qu'elles aillent à l'encontre des décisions arrêtées, sinon ce serait créer un précédent dangereux pour l'avenir de la gestion de cet ensemble déjà complexe de par sa nature et les convoitises, dont est l'objet, depuis quelque temps, cette partie de notre pays.

La distribution des parcelles à des arborigènes-pour parler comme l'autre- n'est pas difficile, et je vous prie de me croire que nous n'y sommes pas insensibles. Le Président de la République lui-même a reçu quelquefois des lettres disant que Monsieur Tartempion a bénéficié d'une distribution des terres, alors que les originaires de la zone sont incapables d'en avoir. Le Sénégal, en principe, est une totalité, et ses fils doivent garder la liberté de se mouvoir sur toutes ses parties. Dès lors, il est difficile, à une autorité comme moi, de refuser à Tarpempion l'octroi d'une terre dans cette zone parce qu'il n'y est pas originaire. A mon avis, un distinguo entre les terres pionnières et le reste est nécessaire, car cela permettrait de comprendre le souci du gouvernement qui est de ne jamais défavoriser les autochtones pour ne pas se créer de faux problèmes. Mais encore une fois, je suis disposé à écouter les sages conseils de l'Honorable député Abdou Khaly SEYE ou de tout autre élu de la nation qui pourrait aider les pouvoirs publics à établir une règle du jeu claire, cohérente et satisfaisante. La zone, qui est le terrain de prédilection de la politique d'après-barrage, verra des initiatives tous azimuts, d'autant que nous cherchons à y stimuler l'esprit d'entreprise. Il n'est d'ailleurs pas garanti qu'il priviendra uniquement des natifs de la localité ou des nationaux sénégalais. Notre entrée dans l'agro-business entraînera de gros investissements. Nous allons organiser la coexistence de deux économies : une économie strictement paysanne basée sur des modules réduits d'opération agricole et une économie agro-industrielle basée sur des superficies qui peuvent être très importantes. Le Sénégal ambitionne d'atteindre à la fois un développement agricole et agro-industriel.

S'agissant du stockage des niébés, des magasins de stocks céréaliers sont en cours de construction ; nous envisageons de les développer grâce au concours d'un bailleur de fonds. Il est vrai que le niébé a connu un problème de marché, car nous n'avons commercialisé qu'environ 50 % de la production réalisée, et le reste a dû être stocké pour être placé au fur et à mesure que nous rencontrerions un marché porteur.

J'ai répondu aux questions de l'Honorable député Samba Laobé FALL, relatives aux semences, aux 4.000 tonnes d'arachides de la région de Thiès et à la pénurie.

L'Honorable député Youga FALL a parlé des semences. J'y ai répondu.

L'Honorable député Famara MANE est intervenu sur les digues et les barrages anti-sel. La SOMIVAC, comme il l'a souligné, a déployé de gros efforts dans ce sens et continuera sur sa lancée ; elle construira même des forages pastoraux afin de mettre nos braves paysans à l'abri de certaines difficultés et leur donner les atouts qui leur font momentanément défaut. Il ne m'est pas possible de dévoiler ici les contacts que j'ai eus lors de ma dernière mission à l'extérieur. L'Honorable député Boubacar SALL, après un réquisitoire contre les orientations de la politique agricole du gouvernement sur lequel vous me dispenserez d'émettre une opinion, a posé la question de savoir si la SONACOS était capable d'acheter toute la production agricole du Sénégal. Je suppose qu'il fait référence à la production passée. Les prévisions de commercialisation avaient été fixées autour de 300.000 tonnes. Mais en fin de parcours, les 350.000 tonnes ont été entièrement achetées. Je ne sais pas qu'il soit resté une seule graine qui serait allée se perdre ailleurs. Les trois structures de commercialisation - la SONACOS, l'UNCA et les OPS - ont fonctionné normalement. Par conséquent, comme aurait dit Monsieur de La Palisse, à moins d'en savoir plus, je ne puis en dire davantage.

L'Honorable député Babacar NIANG s'est demandé si nous n'étions pas en train de nous dépenser inutilement, car nous construisons une maison où il manque les fondations : les semences et l'engrais. Raisonner de cette manière signifie que l'on est à un temps T auquel doit se substituer un temps

T1 pour qu'il y ait progression.

Monsieur le Président, je voudrais revenir une fois de plus sur les actions qui ont été entreprises l'année dernière. Nous avons 100.000 tonnes de semences ; les 60.000 tonnes ont été distribuées gratuitement. On avait prévenu les paysans que cette opération ne serait pas renouvelée et qu'ils devraient prendre leurs dispositions pour réaliser une épargne semencière. En dépit de cela, il a été demandé à la SONACOS d'organiser un stock de sécurité autour de 55.000 tonnes. Nous avons réussi à mettre une partie en place par le biais de l'Union nationale des Coopératives, l'autre partie est sur le marché. Nous sommes persuadés que si les paysans ont des besoins, ils iront les pourvoir sur les marchés ouverts ; s'ils ne se manifestent pas, c'est que leur épargne est suffisante. Maintenant ceux qui ont utilisé leur épargne personnelle à des fins spéculatives sont des mouches de coche parce qu'ils répandent bruyamment des rumeurs et font croire qu'il n'y a rien.

L'Honorable député Babacar NIANG a rappelé l'appel lancé par le Directeur général de la FAO, le Docteur SAOMA, à propos de sauterelles. Nous l'avons non seulement entendu, mais avons même pris part à la réunion des bailleurs de fonds qui s'est déroulée à Rome le mois dernier pour essayer de mettre en oeuvre des moyens importants. J'en ai parlé, il y a une semaine, avec Monsieur CLAUSEN, le Président de la Banque Mondiale. Je puis vous assurer que le Gouvernement du Sénégal et les autres pays membres du CILSS sont conscients du danger. En effet, au dire des experts de la FAO, c'est la première fois depuis 1920 - 1930, que le continent africain est attaqué par les quatre espèces de cricket existant de par le monde : le cricket pèlerin, le cricket migrateur africain, le cricket nomade et le cricket vert. Selon les mêmes sources il y aurait dix pontes au mètre carré d'oeufs de sauteriaux qui vont éclore dès les premières pluies, envahir l'espace

agricole, anéantir les productions potentielles. Le gouvernement, sans attendre les concours extérieurs, a dégagé d'abord 294 millions, puis 350 millions afin d'élaborer autour de la direction de la Protection des Végétaux, un système de protection nationale auquel va s'ajouter la protection interafricaine. Malheureusement pour nous, cette menace survient à un moment où les deux structures de lutte antiaviaire et antiacridienne - l'O.I.C.H.A à Bamako et l'OCLALAV au Sénégal - sont complètement en état de cessation de paiement. D'ailleurs, l'O.I.C.H.A a été dissoute il y a deux mois, il ne reste que l'OCLALAV qui n'a plus de moyens. Mais nous venons de négocier avec les pays amis qui vont réparer les avions de l'OCLALAV et nous prêter des aviateurs pour juguler le sinistre s'il se déclarait. Donc nous nous organisons nationalement et internationalement afin de lutter efficacement contre ce fléau parce que c'en est un.

Monsieur le Président, je partage certaines des convictions de l'Honorable député Laye Diop DIATTA, en particulier l'intérêt qu'il y aurait, dans notre politique agricole, à introduire la motorisation et à augmenter la capacité. Cette politique cependant -c'est mon point de vue- devra se faire progressivement. Une introduction brutale du machinisme dans l'agriculture ne garantirait pas le succès de toutes nos entreprises, surtout que nos paysans, dans la plupart des cas, n'ont pas reçu la formation requise qui leur permettrait de manipuler correctement les engins. Par ailleurs, le Gouvernement a pris des mesures d'encouragement à travers une politique de détaxation qui est en cours.

L'Honorable député Mamadou Abdoulaye SY a posé des questions sur le barrage de Guidel, notamment sur les aménagements. Le barrage de Guidel a un taux élevé d'acidité. C'est pourquoi l'ISRA et la SOMIVAC étudient actuellement comment valoriser les 1 150 ha de terres.

S'agissant de la station fruitière de Djibelor, j'y ai déjà envoyé une mission et obtenu des engagements sur une partie, l'autre fera également l'objet d'actions immédiates. Il faut espérer que les financements nécessaires seront réunis pour permettre la régénération de cette station qui doit être non seulement fruitière mais aussi semencière. Nous aurons ainsi une carte variétale autour d'un certain nombre de fruits et d'arbres fruitiers qui seraient distribués dans ces régions dans le cadre d'une politique agricole et fruitière. La station semencière s'occupera de ces deux modules. Les gens pourront alors prélever des variétés qu'ils développeront sur leur propre exploitation ; une société nationale, la SENPRIM, sera chargée de la commercialisation tant des produits maraîchers que fruitiers et floricoles.

L'Honorable député Ramatoulaye GUEYE Seck a souligné que l'on encourage les femmes de Cambérène. Je crois y avoir répondu indirectement. Parmi les objectifs prioritaires du Gouvernement du Sénégal dans le domaine agricole, il y a la filière horticole. Nous avons un objectif de 400 000 tonnes de production maraîchère et envisageons de trouver des financements en vue de créer des périmètres dans l'ensemble du pays. Des stations semencières fourniraient des semences aux paysans dont la production serait achetée par une société privée qui s'occuperait de la commercialisation intra et extra muros, c'est-à-dire sur les marchés national et extérieur. Par conséquent un mouvement s'organise à ce niveau et nous espérons pouvoir arriver rapidement à un encadrement efficace des femmes de Cambérène. Pour l'instant d'ailleurs c'est dans la région de Dakar qu'on note les modèles les plus probants par exemple à Baobab et à Kérène.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais répondre à l'Honorable député Toumané CAMARA en lui disant que dans le cadre du développement de la filière horticole, les stations fruitières qui ont été fermées seront réouvertes prochainement, parce que nous avons également une sous-filière fruitière à développer. Nous tâcherons de créer des stations semencières sur toute l'étendue du territoire ; Djibélor jouera probablement le rôle de la station pilote. Certaines, comme celle de Diorbivol, seront réhabilitées, de manière à ce que l'important secteur agricole puisse démarrer et générer des ressources importantes qui contribueront à redresser notre balance commerciale et celle des paiements.

S'agissant de Sédhiou, les Italiens ont retenu le mois de Septembre. Nous allons, en tout cas, maintenir notre soutien au Pidak; cela fait partie des contrats que nous avons eus à l'extérieur.

L'honorable député Sada DIA a parlé de la détaxation du matériel agricole. En effet, c'est prévu dans la nouvelle réglementation en cours de préparation. Nous n'irons pas jusqu'à l'exonération mais cette mesure permettra aux paysans d'accéder facilement au matériel agricole et à ses intrants.

L'honorable député Sada DIA a attiré notre attention sur les difficultés que les paysans des périmètres irrigués éprouvent pour avoir accès aux moyens de labour. C'est une question dont nous pourrions discuter ensemble, nous verrons avec le PDG de la SAED comment arrondir les angles.

L'honorable député Babacar DIAGNE a abordé le problème du tonnage affecté aux huiliers. 350 000 tonnes ont été commercialisées et mis à la disposition de l'huilier, car c'est un euphémisme que de dire les huiliers puisqu'il n'y en a qu'un au Sénégal : c'est la SONACOS-SEIB. Je ne sais pas si cette réponse vous satisfait Monsieur le Député.

Pour ce qui est d'associer les travailleurs de la SEIB à la politique de réinsertion, cela va de soi. La règle du jeu est maintenant établie et nous allons commencer à l'appliquer. Les fonds ont été, si je ne me trompe, déjà affectés à la SOFISEDIT. Ce n'est donc qu'une question de procédures, de dossiers, etc.

.../...

Monsieur le Président, je pense avoir répondu aux questions de l'honorable député Gallo NGUER sur les semences et les sinistrés.

En ce qui concerne les semences attribuées aux fonctionnaires, la volonté du gouvernement n'était point d'organiser un marché spéculatif en leur faveur. Si en un moment donné nous avions pensé qu'ils pouvaient être éligibles à une sorte de crédit-semences, nous sommes revenus sur cette idée puisque les retenues sur salaire portaient sur une période très limitée. L'on s'était dit que de nombreux fonctionnaires ont des parents paysans qu'ils voudraient peut-être aider si la possibilité d'acheter des semences avec leur salaire leur était offerte. Ceci a suscité beaucoup d'émotion, et nous n'y sommes pas restés insensibles. En fin de compte, j'ai ordonné au PDG de la SONACOS d'arrêter l'opération. D'ailleurs, les circonstances nous ont été favorables, parce que le Ministère des Finances n'a pas été en mesure d'assurer à temps les retenues à la source ce qui explique la décision du PDG de la SONACOS de ne pas se compliquer inutilement la tâche en mettant des semences à la disposition de gens dont il n'est pas sûr qu'ils rembourseront.

Monsieur le Président, je voudrais remercier les Honorables Députés de m'avoir écouté avec beaucoup de patience, leur dire combien j'ai été sensible aux aimables paroles qu'ils ont eues à mon endroit et leur donner l'assurance qu'ils trouveront toujours auprès

.../...

de moi, comme de mes collaborateurs, des interlocuteurs ouverts. Je considère que vous et nous, membres du gouvernement, sommes en face d'une même réalité, et que ce caractère complémentaire doit nous aider à mieux nous comprendre, à mieux nous tenir les coudes. Je compte énormément sur vous pour réussir la mission que le Chef de l'Etat a bien voulu me confier. Je sais que sans le concours de l'Assemblée, il ne me sera pas possible d'avoir un écho fidèle de ce que le monde rural attend du gouvernement. Aussi, j'attache une grande importance au maintien des contacts avec les parlementaires, et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de leur consacrer toute la journée du mercredi afin de discuter avec moi-même ou avec mes collaborateurs, car ils sont les seuls capables de nous aider à aller au-delà de l'aspect actuel des choses pour pénétrer le coeur du monde rural, nous imprégner de ses réalités, et appréhender les mobiles qui sont à la base de nos actions ou réactions intimes que nous ne pouvons pas percevoir à partir de Dakar ou d'un bureau ministériel. Une fois de plus, je remercie le Parlement et son Président.

(Applaudissements des Députés P.S.)

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

La discussion générale est close. Nous passons à l'examen des chapitres.

Monsieur le Rapporteur général, vous avez la parole.

.../...

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN :

CHAPITRE 421

-

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

(Personnel)

Dotations 1985-1986.....	3 601 364 000	
Services votés.....		2 634 660 000
Autorisations nouvelles.....		24 367 000

TOTAL DU CHAPITRE 421.....		2 659 027 000
contre 3 601 364 000 pour la gestion en cours.		

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 421 ?

Je mets aux voix le chapitre 421.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

- 3 voix -

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

.../...

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN :

CHAPITRE 422 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
(Matériel)

Dotations 1985-1986.....635 106 000
Services votés..... 509 181 000

TOTAL DU CHAPITRE 422..... 509 181 000

contre 635 106 000 pour la gestion
en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 422 ?

Je mets aux voix le chapitre 422.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

- 3 voix -

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN :

CHAPITRE 424 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
(Transfert)

Dotations 1985-1986..... 800 500 000
Services votés..... 1 853 370 000

TOTAL DU CHAPITRE 424..... 1 853 370 000
contre 800 500 000 en 1985-1986.